

## **Bardahl : l'encrassement moteur sous-estimé par les automobilistes**

**mardi, 10 septembre 2019**

**D'après un sondage réalisé avec l'Ifop, Bardahl constate que 48% des automobilistes ne savent pas précisément ce qu'est un encrassement moteur et 46% ne connaissent pas l'existence des produits de nettoyage. Pourtant, avec le nouveau contrôle technique, le taux de contre-visite des diesel pourrait passer de 1 à 5%.**



Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, le contrôle technique prête une attention particulière aux taux d'émission des gaz polluants (CO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>) et à l'opacité des fumées d'échappement des moteurs diesel. On estime que cette mesure devrait entraîner une augmentation du taux de contre-visite, qui pourrait passer de 1 à 5% au minimum. Mais au fait, les automobilistes sont-ils au courant de ces nouvelles mesures et savent-ils ce qu'est vraiment un encrassement moteur ?

Pour répondre à ces questions, Bardahl a fait appel à l'Ifop pour réaliser un sondage auprès d'un échantillon de 1 000 automobilistes. Dans un premier temps, on constate que 48% des interrogés ne savent pas précisément ce qu'est un encrassement moteur. Pour les autres, ils estiment généralement que le phénomène entraîne fumées noires, augmentation de la consommation de carburant, perte de puissance et échec au contrôle technique.

### **Des visions erronées selon Bardahl**

Le sondage fait aussi ressortir que 57% des répondants reconnaissent le caractère polluant de leur voiture mais, dans plus de la moitié des cas, il l'est toujours moins que celui du voisin. Et près de la moitié des sondés ne savent pas que *«ces différents problèmes pourraient pourtant être évités si l'entretien du véhicule était réalisé avec des produits adéquats»*, comme ceux commercialisés par Bardahl par exemple.

*«Ces visions erronées et sous-estimées de la pollution et de l'encrassement moteur, ajoutées aux*

*nouvelles normes du contrôle technique antipollution, pourraient amener de nombreux automobilistes à repasser leur contrôle technique. En effet, malgré les 94% de répondants qui ont connaissance d'un examen de pollution émise par le véhicule lors du contrôle technique, ils demeurent encore aujourd'hui nombreux à ne pas connaître les nouvelles règles au sein de l'épreuve d'opacité des fumées d'échappement», remarque le spécialiste des additifs.*

---

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite